

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 23

Nombre de voix par procuration : 2

Nombre de suffrages exprimés : 25

VOTE :

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°1/2022**

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Date de la convocation du Comité syndical : deux février deux mille vingt-deux

Le 17 FEV. 2022

Date de la séance du Comité syndical : neuf février deux mille vingt-deux

Bureau du courrier

Membres présents :

Éric PICARD, Président (ayant reçu procuration de Bernard BOURSINHAC), Rémi ANDRÉ (ayant reçu procuration de Jean-Paul ITIER), Christian BRUGERON, Michel CASTANIER, Serge CHAZALMARTIN, Jean-Pierre COMBAL, Régine DOUSSIÈRE, Didier JURQUET, Noël LAFOURCADE, Philippe MARTIN, Léon PERIER, Christian SAINT LÉGER, Catherine SANNIÉ-CARRIÈRE, Bernard SCHEUER, Christine VERLAGUET, Didier VIGOUROUX, dont en visioconférence : Alexandre BENEZET, Didier COUDERC, Nelly DAUDÉ, Hubert FONTAINE, Patrick GAYRARD, Éric MALHERBE, Alain RAYNALDY.

Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

Thibaut DORADO (Agence de l'eau Adour-Garonne), Christine CARRARA (DDT 12), Florian BONIELLO, Pierre-Etienne VIGUIER, Guillaume CANAR, Zouhir OIHI (Syndicat mixte Lot Dourdou).

Secrétaire de séance : Bernard SCHEUER

OBJET : Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 19 novembre 2021

Le Président Éric PICARD s'assure que chaque membre du Comité Syndical a été destinataire, dans le même envoi que la convocation à la réunion de ce jour, d'un exemplaire du procès-verbal du Comité syndical du 19 novembre 2021.

Aucune observation n'étant formulée sur le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2021, le Président Éric PICARD invite les membres du Comité syndical à délibérer.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 19 novembre 2021.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Madame la Préfète de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 17 février 2022

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 17 février 2022

Le Président,

Éric PICARD



Le Président,

Éric PICARD

**SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU***L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières*

38 Trémoulis

48500 LA CANOURGUE

Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66

mail : contact@smld.fr

Paraphe :

page n° - 1 -